



## PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 19 mai 2024

## Météo : vigilance **ORANGE** maintenue pour les crues et nouvelle vigilance **JAUNE** pour un phénomène d'orages Point de situation le 19 mai à 07h00

D'une manière générale, la décrue s'amorce sur la majorité des cours d'eau, même si certains secteurs restent sous surveillance. La **vigilance orange crues est donc toujours maintenue**.

Le département du Bas-Rhin est placé en vigilance **jaune** pour risques d'orages **ce jour et pour toute la journée**. L'activité orageuse se prolongera en soirée puis déclinera lentement dans la nuit de dimanche à lundi.

Les sapeurs-pompiers, la police et la gendarmerie restent pleinement mobilisés pour assurer la sécurité des citoyens.

Plusieurs axes routiers demeurent coupés :

- D919 / D823 entre Diemeringen et Waldhambach
- D28 entre Soultz Sous Forêt et Kutzenhausen
- D326 au Val-de-Moder
- D919 entre Adamswiller et Diemeringen
- D76 à Hoffen
- D67 entre Ingenheim et Wilwisheim
- D421 à Mommenheim
- D800 à l'angle de la D723
- D919 à l'angle de la D252
- D107 à Weyer
- D919 à Diemeringen
- D96 au Pont de Bischstroff sur Sarre
- D153 entre Harskirchen et Bonnefontaine
- D33 entre Herbitzheim et Kalhausen
- D723 à Mertwiller
- D919 entre Herbitzheim et Saint Michel
- D738 entre Herbitzheim et Sarralbe et entre Herbitzheim et Keskastel
- D139 entre Bischwiller et Mariantal
- D70 entre Mutzenhouse et Schwindratzheim
- D332 entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn
- D58 à Krattwiller
- D263 entre Brumath et Kriegsheim ou Eckwersheim
- D104 entre Buhl et Hatten
- D29 à la sortie de l'autoroute vers Bischwiller
- D223 entre la Wantzenhau - Gundertheim

Dans le nord du département, la situation se normalise petit à petit.

La décrue s'amorçant, les sapeurs pompiers pourront procéder à des mesures d'épuisements des caves et des sous-sols.

Eu égard à l'impact des inondations sur les habitations et les commerces, les communes sinistrées, dont Diemeringen, pourront déposer une demande de reconnaissance de « Catastrophe naturelle » et recevront le soutien de la préfète du Bas-Rhin.

*Rappel des consignes de comportement pour les crues :*

- Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau
- Respectez les déviations mises en place
- Mettez-vous à l'abri
- Limitez tout déplacement sauf si nécessaire, et dans ce cas, respectez la signalisation routière
- Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques...)
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et dès que nécessaire, osez demander de l'aide, à vos voisins, aux habitants de votre quartier.

*Rappel des consignes de comportements pour les orages :*

- À l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Abritez-vous hors des zones boisées.
- Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisirs. Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne.
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau.
- En cas de pluies intenses, ne descendez en aucun cas dans les sous-sols.
- **En cas de malaise, appeler ou faire appeler le 15**

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation : <http://vigilance.meteofrance.com> //05 67 22 95 00 (numéro non surtaxé)

## Contact presse

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](#)

 [@Prefet67](#)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](#)